

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE 2<sup>ND</sup> RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA MÉDIATRICE DE FRANCE COMPÉTENCES

Paris, le 16/06/2021

À l'issue d'une année de construction et d'installation de sa fonction, la Médiatrice de France compétences revient dans son 2<sup>nd</sup> rapport d'activité sur les missions relevées en 2020 au regard du contexte sanitaire et formule de nouvelles recommandations. Avec une ambition inchangée : garantir l'équité d'accès au projet de transition professionnelle et au conseil en évolution professionnelle des actifs occupés.

À l'occasion de la publication de son [second rapport](#), la Médiatrice de France compétences revient sur l'activité, impactée en 2020 par le contexte sanitaire, et publie de nouvelles recommandations pour une meilleure équité de traitement. De l'espace en ligne dédié au système d'information déployé, toutes les ressources ont été mobilisées pour **adapter le processus de médiation** au plus près des besoins, a fortiori dans ce contexte de crise sanitaire et économique.

Si la pandémie Covid-19 a impacté l'activité de médiation, en limitant notamment le démarrage du dispositif de conseil en évolution professionnelle des actifs occupés, la mobilisation des opérateurs sélectionnés par France compétences a permis de répondre aux besoins des bénéficiaires, réduisant de ce fait les cas de saisines. Les saisines concernant le projet de transition professionnelle sont restées stables.

### Harmoniser les règles et modalités de prise en charge avec les Associations Transitions Pro

Malgré la distance imposée par la pandémie, la Médiatrice a pu nouer et consolider des liens de proximité, tant avec les équipes de France compétences qu'avec les opérateurs des dispositifs de son champ. Un véritable dialogue de confiance et une coopération pérenne avec les Associations Transitions Pro ont pu s'instaurer, permettant à la Médiatrice de remplir pleinement sa mission d'observation et d'amélioration des pratiques du terrain. C'est pourquoi elle donne dans ce rapport la parole aux Présidents des Associations Transitions Pro. En faisant entendre « *la voix du bénéficiaire* », la Médiatrice contribue « à l'amélioration et l'harmonisation de leurs pratiques », gage de qualité du service rendu aux usagers.

Forte de ces synergies, et grâce à l'analyse des 320 saisines reçues en 2020, dont 217 étaient éligibles, la Médiatrice apporte un suivi de ses premières recommandations et formule de nouvelles propositions, à partir de cas de saisines concrets. Si la Médiatrice se réjouit ainsi d'avoir pu contribuer à l'harmonisation des règles et modalités de prise en charge des projets de transition professionnelle, elle invite le réseau des Associations Transitions Pro à finaliser ce travail pour apporter un cadre commun partagé dans les processus de décision des Commissions d'instruction et à amorcer le même travail avec les Commissions de recours. Dans le même souci d'équité de traitement, la Médiatrice invite les associations à clarifier les courriers de notification de pris en charge afin que les usagers puissent identifier avant le début de leur formation l'ensemble des ressources mobilisées par Transitions Pro pour financer leur projet, et leur éventuel reste à charge.

À travers [ce second rapport d'activité](#), la médiation montre comment elle reste mobilisée chaque jour, en travaillant avec les équipes de France compétences et les opérateurs sur le terrain, avec pour ambition commune : « l'égalité d'accès et l'équité de traitement sont l'affaire de tous ».

Créée en 2019, par la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#), pour la liberté de choisir son avenir professionnel, est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. France compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

#### CONTACT

01 81 69 01 52 / [presse@francecompetences.fr](mailto:presse@francecompetences.fr)

11 rue Scribe 75009 – Paris

[www.francecompetences.fr](http://www.francecompetences.fr)

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage